

Augmentation de capital annoncée

Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL S.A-

Siège social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord -1003 El Khadra -Tunis-

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **25 mai 2017**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **353.925 dinars** pour le porter de **19.819.800 dinars** à **20.173.725 dinars** et ce, par incorporation de :

- **331.933,945 dinars** à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2016 ;
- **21.991,055 dinars** à prélever sur le poste « résultats reportés au titre de l'exercice 2016 ».

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **70.785 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante six (56) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à **partir du 1^{er} janvier 2017 et seront assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à **partir du 30 juin 2017**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse à **partir du 30 juin 2017**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à **partir du 30 juin 2017**.